

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2018 A 19 HEURES 30

Présents : M.GAUDUCHEAU - C.DANIAU - D.MARIONNEAU M.COTTEREAU - M.P.GABILLEAU - J.FERRAND –A.S.DE JESUS – F.GLUMINEAU - S.GRAY - F.LAMY -L. GENTREAU - L.PACREAU - H.MOLINARI - P.Y.DREILLARD - H. BEAUDOUIN

Absents excusés : C.BIRON - Ph.TESSIER

Secrétaire : P.Y.DREILLARD

1) AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING CARS

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges sur l'opportunité d'un aménagement d'une aire de camping-car sur le site du Pigré et l'autorisant à engager les démarches pour lancer les procédures.

Une consultation pour l'aménagement du site a été lancée sous la maîtrise d'œuvre de Madame MOUNERON, du cabinet Côté Paysages. L'appréciation s'effectuait sur la valeur financière pour 40% et sur la valeur technique pour 60%. Quatre entreprises ont répondu à la consultation.

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'analyse des offres du marché de base et des cinq variantes obligatoires. Il est proposé de retenir le marché de base ainsi que les variantes une, trois, quatre et cinq.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société Eiffage route Ouest – ETS Vendée – Route de la Roche – 85210 SAINTE HERMINE pour les travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars

2) GESTION D'UNE AIRE DE CAMPING CARS

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges sur l'opportunité d'un aménagement d'une aire de camping-car sur le site du Pigré et les délibérations prises pour l'autoriser à engager les démarches et à lancer les procédures.

Une consultation pour la gestion du site a été passée. L'appréciation s'effectuait sur la valeur financière (prix de la prestation – condition de variation de prix) pour 40% et sur la valeur technique (qualité technique- capacité de gestion technique et commerciale – suivi et service des usagers – prestations de services proposés) pour 60%. Deux entreprises ont répondu à la consultation.

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'analyse des offres et propose un vote à bulletins secrets pour la désignation du titulaire.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, en avoir délibéré, et voté à bulletin

secrets avec 13 voix POUR, le Conseil Municipal décide de retenir la société Aire Services – ZAC de Colguen - 29900 CONCARNEAU pour la gestion de l'aire de camping-cars.

3) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente d'une maison 2 rue de la Narbonnière appartenant à M. et Mme VINH-SHA
- Vente d'une maison 6 Rue des plantes appartenant à M. et Mme AUBERT
- Vente d'une maison 208 rue des Granges La Baffardière appartenant à M. HENRY

La commune renonce à son droit de préemption pour ces trois déclarations

- Vente de deux parcelles rue de la Nanté appartenant aux conjoints CRESPIEN : la commune applique son droit de préemption sur ces parcelles

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le Mardi 27 mars 2018 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50mn.

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU